

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-407-1930 promotion

n° 71-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

TEXTE INTÉGRAL

11 octobre 1930, AI. Allarousse, administrateur de 1er classe des colonies, est chargé, a titre provisoire, des fonctions de chef des bureaux du secrétariat général. en remplacement M.Laplaiche, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux apouolé à d'autres fonctions. M. Allarousse est chargé var délévation do lordounaucement des finances 6 matières des aivers budgets pour lesquels n'est intervenue aucune décision spéciale. M. Allarousse aura droit aux avantages prévus pour cotte fonction par les textes locaux en vigueur. M. Laplaiche, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux, prend direction du bureau des finances, en rentdlacement de M.collat. La présente décision aura son effet à compde la prise de service de M. Allarousse.